



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention bucco-dentaire

Question écrite n° 6678

Texte de la question

M. Christophe Blanchet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les enjeux de la prévention bucco-dentaire. En effet, si le Président de la République a fait de la « révolution de la prévention » une promesse forte de sa campagne, du point de vue des négociations conventionnelles en cours, rien ne permet malheureusement d'étendre cette mesure fondamentale aux chirurgiens-dentistes. Or la majorité des pathologies dentaires étant évitables, un investissement résolu dans la prévention se soldera par une diminution sensible et rapide du recours aux soins, et donc de la dépense liée. Plus encore, l'amélioration de la santé bucco-dentaire participe de l'amélioration de l'état de santé général des patients (diabète, maladies cardiovasculaires, etc.) ainsi que l'indiquent les dernières recherches scientifiques. Conformément au souhait des professionnels, nombreux et bien formés, plusieurs mesures permettraient d'instaurer un système préventif bénéfique pour la santé des Français : création d'un corps sanitaire intermédiaire sur le modèle des hygiénistes dentaires, instauration d'un reste à charge comportemental incitant les patients à suivre les mesures de prévention, développement de l'éducation thérapeutique, intégration à la nomenclature des techniques innovantes permettant de prévenir le délabrement de la dent. Le reste à charge zéro tel qu'il est proposé contredit ces objectifs, dans la mesure où il valorise les soins prothétiques (qui ne sont jamais que l'échec d'une stratégie préventive efficace) et constitue un effet d'aubaine propice à l'augmentation des volumes de ces soins. Aussi, il aimerait connaître ses intentions afin de faire entrer la dentisterie dans la « révolution de la prévention » souhaitée par le Président de la République.

Texte de la réponse

La prévention et la promotion de la santé sont des axes majeurs de la stratégie nationale de santé. Le renforcement de la prévention en matière de santé bucco-dentaire est une priorité du ministère des solidarités et de la santé. Le champ de la prévention bucco-dentaire s'appuie sur différents dispositifs et actions qui contribuent à l'amélioration de la santé bucco-dentaire, notamment dans le domaine de la petite enfance. A titre d'exemple, plusieurs actions sont engagées comme l'examen de prévention bucco-dentaire chez la femme enceinte à compter du 4ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement qui inclut une action de prévention et d'éducation en santé orale, des bilans médicaux qui incluent un examen bucco-dentaire en école maternelle entre 3 et 4 ans et en école primaire à 6 ans et à 12 ans, le dispositif MT dents de l'assurance maladie aux âges les plus exposés au risque carieux à savoir à 6, 9, 12, 15, 18 ans et récemment à 21 et 24 ans. La santé bucco-dentaire des personnes âgées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap est aussi une préoccupation majeure. Afin de renforcer la prévention en matière de santé bucco-dentaire, des objectifs nationaux de prévention et de promotion de l'hygiène bucco-dentaire ont été déclinés dans le cadre du plan national de santé publique « priorité prévention », récemment publié, notamment en direction de publics spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes précaires). Enfin, en parallèle de la réforme du 100% santé qui permettra d'offrir des paniers d'offres de soins de qualité sans reste à charge, le gouvernement va travailler, avec les professionnels, à l'amélioration de l'accès aux soins via la prévention et le développement de modes d'organisation des soins

plus efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6678

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2280

Réponse publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 6148